

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 27 juillet au 18 août 2018**

**Arrêté modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant
la désignation de sites Natura 2000 (zone de protection spéciale) situés en tout ou partie
en région Nouvelle-Aquitaine**

Un (1) commentaire a été émis lors de la consultation publique relative à l'arrêté sus-visé. Ce commentaire n'ayant aucun lien avec l'objet de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.